

# Courrier envoyé ce jour aux députés de l'Assemblée Nationale, au premier ministre et au Président Monsieur Macron

[sospapa24.com/article/courrier-envoye-ce-jour-aux-deputes-de-l-assemblee-nationale-au-premier-ministre-et-au-president-monsieur-macron.html](https://sospapa24.com/article/courrier-envoye-ce-jour-aux-deputes-de-l-assemblee-nationale-au-premier-ministre-et-au-president-monsieur-macron.html),46

SOS

PAPPA

24



Madame, Monsieur le député de la Dordogne.

Le texte de loi de Monsieur Latombe sur la résidence alternée sera examinée par les députés le 30 novembre dans l'hémicycle, après avoir été adopté en commission jeudi dernier.

Ce texte ne va pas suffisamment loin. Néanmoins, nous vous demandons de lui apporter votre support.

La lutte contre les inégalités ne se situe pas uniquement dans le monde professionnel : elle se déroule également dans la gestion des conflits familiaux (et donc devant les tribunaux) ainsi que dans le milieu du social.

La société évolue. Les pères d'aujourd'hui souhaitent beaucoup plus être impliqués dans l'éducation de leurs enfants que ne l'ont été, par exemple, leurs grand-parents et leurs ancêtres. Ils n'hésitent plus à s'occuper de leurs enfants, suivre les devoirs, et transmettre leurs valeurs, dans la gestion quotidienne de ceux-ci. Dénier cette réalité, c'est cantonner la famille à sa représentation moyenâgeuse et refuser, par exemple, que la mère accède à l'égalité des chances professionnelles en la privant d'une partie de ses disponibilités, tout en réduisant le père à un rôle de loisir et de support financier.

Nous espérons donc grandement que vous apporterez votre soutien à cette initiative égalitaire qui semble remporter un soutien massif au sein de la population.

Dans le futur, et dans la continuité de cette loi, nous souhaiterions que vous vous engagiez plus avant dans la défense de l'égalité parentale. Plus de 50 % des papas perdent le lien avec leurs enfants en cas de divorce conflictuel : le jour où madame indique à monsieur (par esprit de vengeance) qu'il ne reverra plus jamais ses enfants, elle y arrive plus d'une fois sur 2. Dans la majorité des cas des situations conflictuelles, le père est totalement exclu de tout l'aspect éducatif de ses enfants, avec le support de tout le système judiciaire-social. Le parti pris systématique des tribunaux et des services sociaux en faveur de la mère est absolument inadmissible, entraînant des statistiques catastrophiques (<http://www.sospapa24.com/article/statistiques-catastrophiques.html>,9). Par exemple, aujourd'hui, 1300 pères se suicident chaque année, car on leur refuse la possibilité d'avoir une relation suivie et pérenne avec leurs enfants. Ce chiffre est largement sous estimé, car il n'indique que les cas où la cause est explicitement signifiée. Dans notre pays aujourd'hui, il est légalement possible de voler des enfants et de les priver d'un de leur parent, le plus souvent du père : Il faut que cela cesse.

La mauvaise foi et la malhonnêteté font malheureusement partie de la vie. Le législateur en a tenu compte dans ses réglementations concernant le commerce, la propriété... Il faut qu'il en tienne également compte dans la gestion des conflits familiaux. Sinon, voilà ce que vivent des milliers de pères chaque année, et c'est totalement insupportable : <http://www.sospapa24.com/article/comment-legalement-voler-des-enfants.html>,41 .

La loi doit redescendre au niveau des enfants : si les parents ne s'entendent plus, c'est à eux de s'organiser pour ne pas modifier et détruire l'environnement de vie des petits. Ce n'est pas aux enfants de subir les conséquences des revirements de leurs parents. Ils doivent pouvoir rester dans leurs écoles, avec leurs amis d'origine, leurs animaux familiers, leurs habitudes... C'est aux parents de prendre 2 domiciles séparés très proche du domicile initial afin de ne pas faire subir à leurs enfants les conséquences de leurs mésententes.

Pour ce faire, il est important d'interdire et de bloquer toutes les velléités d'Éloignement Géographique Volontaire (EGV), et de sanctionner systématiquement par système d'amende automatique les Non Présentation d'Enfant, les tentatives d'Aliénation Parentales, et les Exclusions Parentales. Toute tentative d'accapuration de l'enfant ou d'exclusion de l'autre parent devrait légalement devenir un motif immédiat de changement de garde.

Il faut également imposer une parité des décisions au sein des tribunaux et des experts, et rendre accessibles les statistiques par tribunaux, juges, et par experts.

Il est également indispensable de limiter la présence de tous les intérêts économiques qui se nourrissent des conflits et des drames de nos familles. La présence des avocats est imposée, et ceux-ci sont hors de prix. Ils se nourrissent des procédures, vendent des actes, et leur intérêt se trouve donc rarement dans la négociation et la résolution amiable des problèmes. Dans le cas des avocats assignés par l'aide juridictionnelle c'est encore pire : ceux-ci refusent parfois tout simplement de travailler et les personnes ne sont pas défendues. Il faut limiter le

nombre d'intermédiaires imposés dans les conflits familiaux et la gestion des divorces, et par exemple proposer une conciliation systématique située avant le juge afin de pousser les parents à tenter de trouver un accord amiable lors de l'établissement d'un contrat qui aurait une valeur juridique et qu'ils seraient ensuite obligés de respecter.

Nous avons listé un grand nombre de propositions, elles sont disponibles sur le lien suivant :

<http://www.sospapa24.com/propositions.html>

Des enfants qui vont bien, c'est une société de demain qui se porte bien. Ce sont donc des économies énormes à venir sur nos fonctionnements futurs.

Nous ne voyons pas, aujourd'hui, ce qui pourrait être plus important pour nos sociétés que la défense de nos enfants.

En vous souhaitant une excellente journée,

Cordialement,

Le SOS des PAPAS 24

<http://www.sospapa24.com>

24/11/2017